

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Mensur

Nom (1) ALTUN

(1^{re} partie) 2^{nde} partie) (1)

Né le 28 mars 1985

à heures

à Horasan (Turquie)

de (2) ALTUN Halis

et de (2) ALTUN Nezihe

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (3)

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau (5)

Mariage célébré à BONNEUIL-SUR-MARNE

le 14 février 2013 à 11 heures — 00

Les futurs époux ont déclaré (6) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

5

Mentions marginales (4)

Mariage dissous. Jugement de divorce du juge aux affaires familiales du T.G.I de Créteil (Val-de-Marne), rendu le 15 octobre 2019. Ordinance de non-conciliation en date du 11 novembre 2017. Bonneuil-Sur-Marne, le 16 octobre 2019.

L'officier d'état civil ayant reçu délégation du maire Farida BENATTIA

le 14 février 2013

L'officier de l'état civil
Sceau

Mireille COTTEZ Adjointe au Maire,



(1) Lorsque l'extrait est délivré dans le cadre d'un acte de naissance, il convient de remplir l'indication du nom par deux lettres : (1) Nom de l'enfant et (2) Nom de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... »